



Madame
Anne Luyet
Députée-suppléante
Rue Albert Chavaz 19
1965 Savièse

Monsieur
Bruno Perroud
Député-suppléant
Rte de Drône 37
1965 Savièse

Date Sion 22 JAN. 2015

Déviation ouest de Savièse : où en sommes-nous

Madame la députée-suppléante,
Monsieur le député-suppléant,

En date du 13 novembre 2014, vous avez déposé sur le bureau du Grand Conseil une question écrite au terme de laquelle vous invitez le Conseil d'Etat à se prononcer sur la « Déviation ouest de Savièse : où en sommes-nous ? ». D'entente avec le Conseil d'Etat, nous pouvons répondre comme il suit à votre question.

A ce jour, le projet routier de la déviation ouest de Savièse est finalisé. Seules quelques adaptations mineures lui seront encore apportées afin d'intégrer les résultats de l'audit de sécurité conduit sur l'ensemble de l'aménagement routier projeté. Le rapport d'impact sur l'environnement ne nécessite plus que l'adjonction de compléments en lien avec l'application de l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB). Le montant du devis estimatif de cette réalisation s'élève à environ 22 millions de francs et l'ensemble des participations financières de la commune de Savièse ne devrait pas excéder 6,5 millions de francs.

La future décision d'homologation de ce projet intégrera également les différentes modifications, induites par la construction de la nouvelle route, du statut d'axes routiers cantonaux, déclassés pour devenir des voies publiques communales, respectivement d'axes communaux, appelés à être classés en voies publiques cantonales.

Une vingtaine d'oppositions ont été déposées à l'encontre de la demande, par mise à l'enquête le 16 mai 2014, de prolongation de 3 ans de la durée de la zone réservée (zone de planification). Le Service des routes, transports et cours d'eau a reçu le dossier afférent en date du 30 juin 2014. A l'issue du traitement des oppositions, le Service administratif et juridique du Département préparera la décision du Conseil d'Etat, qui devrait intervenir en mars 2015 et fera également état des voies de recours possibles.

Concernant le projet routier de déviation, il est prévu de transmettre ce dernier au printemps 2015 à la Municipalité de Savièse pour prise de position, dans l'optique d'une mise à l'enquête publique en automne de cette même année. Dès que le projet sera en force, nous comptons procéder rapidement à l'acquisition des terrains nécessaires à la future construction.

La présentation du dossier au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil est pour sa part actuellement planifiée en 2016.

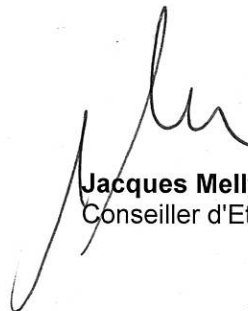
L'objectif et la justification de ce projet routier ne sont pas de résoudre les problèmes de circulation à l'entrée de Sion mais bien de délester notablement les villages de Roumaz et de St-Germain des actuelles et futures charges de trafic, en canalisant par l'ouest les accès aux zones à construire du haut de la commune de Savièse.



Dans le même contexte et en complémentarité, le projet AggloSion prévoit au travers de la mesure R18, devisée à 5.4 millions de francs mais malheureusement non cofinancée par la Confédération, le réaménagement des traversées de Roumaz et de St-Germain.

Compte tenu à la fois du contexte restrictif, en 2015 et dans les prochaines années, du budget cantonal et conséquemment du budget du Département ainsi que des actuels importants engagements financiers communaux, la planification des travaux de la déviation ouest de Savièse envisage, à ce jour et en l'état de nos prévisions pluriannuelles, une mise en soumission des travaux en 2018 pour une durée de chantier estimée à cinq ans.

Dans cette attente et en vous remerciant de votre question, nous vous prions d'agréer, Madame la députée suppléante, Monsieur le député-suppléant, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Jacques Melly
Conseiller d'Etat

Copie à - Président du Grand Conseil
- Service parlementaire

Type d'intervention / Art des Vorstosses

Question écrite / Schriftliche Anfrage

Urgent / Dringend

Département / Departement

5. DTEE / DVBU

Auteur / Urheber

Luyet Anne, UDC

1. Coauteur / 1. Miturheber

Perroud Bruno, UDC

2. Coauteur / 2. Miturheber

3. Coauteur / 3. Miturheber

Si dépôt au nom d'un groupe / Im Falle der Hinterlegung im Namen einer Fraktion

Si dépôt au nom d'une commission / Im Falle der Hinterlegung im Namen einer Kommission

Titre / Titel

Déviations ouest de Savièse : où en sommes-nous ?

Texte de l'intervention / Text des Vorstosses

Le 25 mai 2012, le DTEE a mis à l'enquête la création, pour une durée initiale de 2 ans, d'une zone de planification relative au projet d'évitement des villages de Roumaz et de St-Germain de la RC 60 Sion - St-Germain - Sanetsch. Diverses oppositions ont été déposées.

Le 16 mai 2014, le DTEE a mis à l'enquête une demande de prolongation de 3 ans de la durée de validité de cette zone, soulevant de nouvelles oppositions.

Aucune de ces oppositions, semble-t-il, n'a été tranchée à ce jour.

Conclusion / Schlussfolgerung

Nous posons dès lors les questions suivantes :

1. Quel est l'état actuel du projet et son coût devisé (pour l'Etat, respectivement pour la Commune de Savièse) ?
 2. L'Etat a-t-il l'intention de statuer au sujet des oppositions formées contre la zone de planification et si oui, dans quel délai ?
 3. A-t-il l'intention de mettre le projet lui-même à l'enquête et si oui, dans quel délai ?
 4. Au vu des études de trafic, en particulier des comptages effectués, ce projet qui ne résout aucun des problèmes de circulation à l'entrée de Sion répond-il, selon l'appréciation du Conseil d'Etat, à une nécessité telle qu'il justifie un investissement aussi important ?
 5. L'Etat du Valais dispose-t-il des budgets nécessaires pour financer une telle réalisation et si oui, comment son financement est-il prévu (notamment avec quel échelonnement dans la réalisation) ?
- Merci d'avance pour vos réponses.

Date de l'envoi / Tag der Hinterlegung

13/11/2014

Signature / Unterschrift